



**Prise de Parole FNEC FP FO, CGT Educ'action, SUD Education, SNE du Var lors du rassemblement à Toulon (le 28 mars 2013)**

Le 12 février dernier, les enseignants étaient en grève massive dans les écoles et de manière significative dans les collèges et les lycées pour l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires et contre le projet de loi de territorialisation de l'école.

**L'EDUCATION DOIT RESTER NATIONALE :**

Les personnels refusent **le transfert de la carte des formations professionnelles et de l'orientation scolaire aux régions qui s'inscrivent dans le cadre du projet de loi de l'Acte III de la décentralisation.**

Ils refusent **la mise en place du conseil du socle qui remettra en cause les missions des professeurs du 1<sup>er</sup> degré et du 2<sup>nd</sup> degré.**

Ils refusent **l'aggravation de l'autonomie des établissements**, matérialisant le désengagement de l'Etat, provoquant la remise en cause des statuts de personnels et des situations conflictuelles locales...

Les enseignants du 1<sup>er</sup> degré ne veulent pas qu'une partie de leurs obligations de services passe sous la tutelle des collectivités territoriales, ils ne veulent pas travailler un jour de plus. Ils étaient encore en grève à Paris ce lundi 25 mars à plus de 55%.

**Nos fédérations FO, CGT, SUD, CNT, rejointes par le SNE FGAF, ont pris leur responsabilité en appelant à cette grève nationale le 28 mars.**

**Personne ne pourra dire qu'il ne savait pas : la loi Peillon est maintenant connue, elle a été adoptée en 1<sup>ère</sup> lecture à l'assemblée nationale.**

Le ministre doit entendre et prendre la seule décision raisonnable qui permettra d'éviter que le conflit s'aggrave : abroger le décret sur les rythmes scolaires, remettre à plat son projet de loi et ouvrir de véritables négociations.

Lors de l'audience accordée lundi au ministère à notre interfédérale, le ministère a tenté d'engager une polémique sur les taux de grévistes le 12 février et le 25 mars à Paris puis a dû reconnaître que la grève du 12 février a été importante.

Notre interfédérale a rappelé qu'aucune organisation syndicale n'avait voté pour le décret

au CTM et qu'aucune proposition d'amendement n'a été retenue par le ministre.

**L'interfédérale** a rappelé que les Professeurs des Ecoles effectueront 24 heures de services au compte du Projet Educatif Territorial (PEDT) via le projet d'école.

La circulaire parue au BO du 21 mars définissant le PEDT indique clairement que c'est la collectivité qui définit le PEDT dans lequel l'Education nationale s'insère mais n'est plus maître d'œuvre.

De plus, il peut être centré sur l'ensemble des temps scolaires, périscolaire et extrascolaire... **Il y a donc bien territorialisation.**

Nos propositions ce sont les revendications : abrogation des décrets Darcos, de l'aide personnalisée qui a servi à supprimer les postes de RASED. Le décret du 24 janvier maintient le principe de l'Aide personnalisée et l'aggrave, et les RASED ne sont pas rétablis, notamment les 44 dans le Var.

Les enseignants sont des personnels sérieux et personnes ne peut leur faire le procès de ne pas se soucier de l'intérêt des élèves.

L'opposition à ce décret n'est pas contestable. **Le ministre se revendique de l'intérêt des élèves il devrait alors écouter les enseignants en grève qui, eux, sont chaque jour au contact des élèves, des familles.**

On ne peut avoir raison contre tous. Nous mettons en garde le ministre : la revendication d'abrogation est bien ancrée.

Les enseignants ne se sont pas mis en grève pour obtenir un simple report d'un an ou sur de vagues sentiments de malaise. Le conflit se cristallise dans le 1<sup>er</sup> degré sur le décret publié le 24 janvier.

L'importance de la grève du 12 exprime la volonté d'abrogation.

Satisfaire leur demande d'abrogation du décret est la seule manière de sortir du conflit.

**A cela s'ajoute le problème des moyens : on nous parle de 60 000 postes sur 5 ans mais où sont ces créations de postes ?**

Ce que rencontrent les personnels dans leurs écoles, collèges et lycées, c'est moins d'heures, moins de postes, et plus d'heures supplémentaires, **notamment dans les collèges du Var où près de 600 heures postes ont été supprimés, mais aussi dans les écoles où 27 classes ont été supprimées pour 19 ouvertures.**

La loi Peillon c'est le désengagement de l'Etat comme **la loi FIORASO dans le supérieur dans la continuité de la LRU ou l'intersyndicale CGT, SUD et SNESUP FSU ici présente en demande l'abrogation pure et simple.**